

ABONNEMENT

saumur :
En un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8
Poste :
En un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20
Réclames, 30
Faits divers, 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbre-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 24 SEPTEMBRE

OUVRIERS ET EMPLOYÉS

Nous avons souvent demandé pourquoi toute la sollicitude du gouvernement était réservée aux ouvriers grévistes.

L'affaire des employés des postes et télégraphes vient donner une nouvelle preuve de cette partialité qui a pour cause la politique.

M. Floquet ne s'est résigné qu'à la dernière extrémité à contrarier les grévistes qui attendaient la liberté de leurs camarades, parcourant les chantiers, frappant les gens, brisant les choses.

Et il va permettre la réouverture de ce foyer de désordre qui s'appelle la grande salle de réunion de la Bourse du travail.

Le gouvernement reconnaît tous les droits aux ouvriers ; il les refuse aux employés.

Les employés des postes se plaignent des injustices administratives. Pour un dur service non-seulement on les paie mal, mais on fait de l'avancement une opération fantaisiste.

Ayant si souvent entendu crier du haut de la tribune parlementaire que la République était le règne de la justice, et ayant lu dans les discours de M. Floquet que le cabinet radical en serait la plus haute expression, les employés des postes et télégraphes se sont plaints d'abord par une pétition à leur directeur.

La pétition, naturellement, a été jetée au panier.

Croyant pouvoir faire comme les ouvriers, ils ont organisé une association de protestataires, et ont envoyé des délégués chez M. Coulon, de même que les ouvriers en avaient envoyé chez M. Floquet.

Mais si M. Floquet a reçu gracieusement les ouvriers, M. Coulon a fait aux employés l'accueil le plus sévère.

« Je suis votre humble serviteur ! » a dit M. Floquet aux ouvriers.

« Je suis votre maître, et vous êtes mes

esclaves ! » a proféré le farouche Coulon en regardant de travers les employés.

Les ouvriers font des meetings, et le gouvernement de trembler.

Les employés imitent les ouvriers, et M. Coulon de leur faire savoir que les frondeurs seraient punis. Et voilà comme quoi le gouvernement a deux poids et deux mesures.

Pour les ouvriers toutes ses flagorneries ; pour les employés toutes ses rigueurs.

Que ces procédés sont encourageants pour les jeunes gens qui songeraient à entrer sous la direction des Coulon et autres tyranneaux de la République !

Un procès avait lieu, il y a quelques années, entre cette administration et un employé inventeur d'un appareil télégraphique ; le représentant de l'administration eut l'audace de dire aux juges : « Nous réclamons la propriété de l'invention, parce qu'elle est l'œuvre d'un homme qui est notre employé. »

C'était sous M. Cochery.

C'est la même chose sous M. Coulon.

Et il en sera de même sous celui qui lui succédera.

LE MINISTÈRE CRISPI

Et la Papauté

Les Italiens ont fêté avec tapage le 20 septembre, c'est-à-dire l'anniversaire de la chute du pouvoir temporel du Pape.

La Riforma, organe, comme on sait, du ministère Crispi, publie avec éloges le manifeste suivant :

Italiens !

Si c'est un devoir de fêter dans la joie populaire le souvenir des événements fortunés de la nation, celui de ces événements qui nous rappelle la brèche de Porta Pia est un tel sujet de joie pour l'Italie que ceux-là seuls qui ne tressaillent pas au saint nom de la patrie peuvent s'efforcer, mais en vain, d'en ternir la ressouvenance historique.

Plus encore que la puissance des moyens d'offense, ce qui l'a emporté le 20 septembre 1870, c'est le droit imprescriptible italien sur l'entête-

ment d'un pouvoir qui, pendant des siècles, avait fait de notre patrie bien aimée le rendez-vous des hordes étrangères, l'arène de luttes fratricides et qui avait établi notamment dans cette ville de Rome l'école atrophisatrice de tout sentiment civil.

Néanmoins, 18 années de vie italienne n'ont pas suffi à persuader à la Papauté que, désormais, ni l'invocation de foudres impuissantes, ni les tourbes de pèlerins fanatiques n'ont jamais pu avoir assez de force pour abattre l'édifice national dont tout un peuple de 30 millions forme le boulevard.

Mais pouvons-nous estimer en toute sécurité que nous avons réduit cet ennemi implacable à l'impuissance de nous nuire ?

Versé dans les embûches les plus rusées, il s'efforce d'introduire ses missionnaires dans les administrations communales et dans les écoles ; dans les premières, pour y suffoquer toute aspiration vers les réformes réclamées des habitants du moyen-âge ; dans les secondes, pour éteindre dans le cœur de nos fils toute affection à la patrie.

Sachons donc, avec les armes de la civilisation vers le complet triomphe de laquelle nous poussons de plus en plus l'irrésistible loi du progrès, assaillir l'ennemi dans ses derniers retranchements, et que la Commune et l'École deviennent par notre œuvre essentiellement italiennes.

Que le 18^e anniversaire de la brèche de Porta Pia ouvre encore une autre brèche plus décisive dans la roche ébranlée du Vatican, et, sur les positions que nous gagnerons indubitablement, sachons planter le drapeau de la régénération nationale qui est l'École laïque.

Italiens !

Lorsqu'un peuple fait la commémoration de dates pareilles, il faut qu'il soit pénétré de l'importance de l'acte qu'il accomplit. Que ce ne soit donc pas seulement une fête vaine et bruyante, mais le commencement et la réalisation de fermes desseins.

Vive Rome, capitale de l'Italie !

Rome, 15 septembre 1888.

Le président, M. GARIBALDI.

Le Moniteur de Rome accompagne ce document des réflexions suivantes :

« Ce manifeste est un des documents les plus graves qui aient été jamais publiés à Rome. Nous avons été étonnés de lire au bas la signature de Menotti Garibaldi, car en le parcourant nous croyons reconnaître une autre marque de fabrique. M. Crispi aurait bien pu signer cette pièce.

« Ce manifeste restera comme le monument le plus curieux de la politique actuelle. Si jamais le gouvernement italien devait prêcher et imposer la réserve, c'était certes cette année. Or, non-seulement on exalte cette date funèbre à l'envi des grands événements de la civilisation, non-seulement on commet la faute de jeter un défi sanglant au Pape, aux Italiens honnêtes et aux catholiques du monde entier, non-seulement il y a là un manque de tenue, puisque l'on ne célèbre jamais les fêtes qui rappellent l'écrasement de la majorité de la nation ; mais ce qui est caractéristique à la fois et révoltant, ce qui est grave au-delà de toute mesure ; c'est que le scandale du 20 septembre sera la glorification de la Révolution, de l'athéisme et de la guerre à outrance contre tout ce qui est conservateur et religieux.

« C'est la première fois que le gouvernement unit officiellement les souvenirs du 20 septembre au programme anti-pontifical et irréligieux, comme la cause à l'effet, comme une œuvre solidaire qui forme un tout harmonieux et voulu.

« Les gouvernements de l'Europe, les partis honnêtes sont avisés : ce que l'Italie officielle appelle le progrès et la civilisation, c'est la destruction de la religion et de la Papauté. Les souvenirs lugubres et sanglants du 20 septembre servent de feu d'artifice pour faire passer le programme sectaire des coteries maçonniques.

« Ces affirmations et ces aveux ne suffiront-ils pas ? Faudra-t-il des révélations, des faits plus positifs ? »

Le Moniteur de Rome fait remarquer ensuite qu'à la veille de l'arrivée à Rome de l'Empereur d'Allemagne, il est aussi étrange que maladroit de la part du monde officiel italien de se montrer si ouvertement l'allié de l'anti-christianisme et du radicalisme.

31 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

UN MARIAGE DIFFICILE

Par Aimé GIBON

Le président, après avoir salué ses deux acolytes, l'assis et remua quelques pap-rasses. L'huissier appela la cause. M. Antéor Loutang passa d'abord les deux mains sous sa toque, les croisa ensuite sur son ventre, glissa dans son fauteuil du derrière sur les reins et dit :

« Me Mouine, vous avez la parole.

M. Mouine se leva, se découvrit, secoua ses manches, se frotta la tête, se frottoya, toussa et commença avec une voix de fausset qui prenait sur les nerfs :

« Messieurs,

« Pu ! Pu ! tin, tin, tin ! Balin, balan !... Un train de chemin de fer arrive en gare. Beaucoup de voyageurs en descendant ; beaucoup de voyageurs y montent. Quoi de plus naturel ? Chacun va à ses affaires ou court à ses plaisirs et le droit de tous protège la liberté de chacun.

« En ce moment d'ordre quand même, dans ce

désordre apparent et général, un homme paisible, simple, sobre, un de ces humbles qui sont les sublimes chavilles ouvrières des orgueilleuses et puissantes compagnies ; dont la modeste galon rouge, s'il s'abaissa hiérarchiquement devant le pompeux galon d'or, n'en couronne pas moins un noble front, l'os sublime d'Ovide ; un homme, dis-je, faisait son devoir. Cet homme est grand parce qu'il fait son devoir. Un homme d'équipe, tout bonnement, puisqu'il faut l'appeler par son nom, selon l'admirable vers de La Fontaine. Il ouvre les portières, il en tourne et retourne les poignées, il crie avec vigueur, retentissement et conscience : — Marseille ! Les voyageurs pour Toulon, Draguignan, Cannes, Nice, en voiture ! — Ce devoir-là n'a rien qui transporte les imaginations et ravisse les enthousiasmes, c'est vrai, et là est le tort peut-être dans une nation, comme la nation française qui, depuis les immortels principes de 1789 — ayant fait l'égalité des citoyens devant la loi — doit aussi faire l'égalité de l'admiration devant le devoir loyalement, patiemment et ponctuellement accompli.

« Nous remplissons donc ainsi notre devoir. Mais, parmi les voyageurs de ce train — horresco referens ! Virgile l'a dit — se rencontre un être bargueux et lâche, au poing agressif et vigoureux ; un monsieur complètement étranger aux notions les plus communes des règlements de chemin de

fer et de la fraternité sociale, un coureur de voies ferrées, sans principes, sans mansuétude, sans éducation... »

— Eh ! bien, il m'arrange ! dit Camille à Daniel.

— Chut ! Je plaiderai, moi, le dérangement des facultés mentales.

« Il va se passer, messieurs, quelque chose entre l'homme du devoir et entre l'homme de la brutalité. Que va-t-il se passer ? — Écoutez et appréciez. Ce voyageur a pris son billet pour Marseille où il descend. Il est descendu. Le train qui l'amena ne recule pas épouvanté, comme dans le récit de Thémène, mais file, au contraire, plus loin, sur Nice. Soudain, le voyageur, halluciné par je ne sais quelle fantasmagorie malsaine, poussé par je ne sais quel malin esprit, emporté par je ne sais quelle pensée saugrenue, s'élança frénétiquement, épileptiquement, subversivement pour reprendre ce train, déjà ébranlé dans ses wagons retentissants.

« A quel titre, je vous le demande ? — de voyageur ? Mais il ne l'était plus, ayant posé le pied sur le quai d'arrivée. De quel droit ? — de son billet ? Mais le billet avait été délivré pour Marseille seulement. Sous quel prétexte alors ? Ici, messieurs, je pourrais peut-être dissiper à vos yeux quelques mystères de cette existence, quelques ténèbres de cette conscience et vous aveugler de la vérité lumineuse tout entière. Mais nous ne sommes

qu'en police correctionnelle ; je légue cet homme aux révélations de l'avenir et le voue à un banc futur de cour d'assises. »

— Ah ! ça, qu'est-ce qu'il chante ? murmura Camille à Daniel. Tu vas relever cette insinuation, ou je suis du coup d'honneur.

« Je jette un voile et je passe. Cet homme se précipite donc vers le train déjà en marche, je le répète. Il contrevient aux règlements et risque de se faire écraser. Nous qui savons ce à quoi le devoir nous oblige et ce que nous commande la Compagnie, nous nous précipitons après lui et arrêtons son élan désordonné. Nous lui sauvons la vie en même temps que nous sauvegardons les intérêts du P.-L.-M. N'avons-nous pas mérité les éloges de celui-ci et une récompense de celui-là ? Pour les premiers, ils nous sont acquis et ne nous serons pas marchandés. Quant à la récompense, elle nous est donnée, sur l'honneur, oui, sous la forme d'un coup de poing épouvantable qui nous démantibule la mâchoire. Nous étions à l'hôpital à la suite de cette grave blessure, messieurs, et nous nous sommes entraînés péniblement jusqu'ici pour venir à l'audience vous crier que notre incapacité de travail a déjà duré six grands jours, sans compter les semaines à venir prévues par les médecins et les infirmiers pour la consolidation du raccord, sans parler d'une convalescence longue, douloureuse, ruineuse, désastreuse.

« Voilà, conclut-il, où nous en sommes aujourd'hui? Où en serons-nous demain? »

Les réflexions du *Moniteur de Rome* trouvaient, s'il en était besoin, une confirmation nouvelle dans une dépêche par laquelle le roi Humbert, répondant à la municipalité romaine, dit :

« L'anniversaire du 20 septembre 1870 est un jour sacré pour moi comme pour toute la nation. Rome a vu, pendant ces dix-huit années écoulées, accomplir en toute circonstance sa haute mission envers l'Italie et le monde civilisé. Bientôt, notre hôte désiré, l'Empereur d'Allemagne, notre ami et fidèle allié, chef d'un peuple fort qui s'est unifié en même temps que nous, sera témoin des vertus et de la nouvelle civilisation de Rome. »

On voit que si le roi Humbert s'incline devant les révolutionnaires italiens, il ne néglige pas non plus de se courber devant l'Allemagne.

LE REFUS D'UN CONTRIBUTABLE

M. François Poisson, qui, depuis quelques années, on s'en souvient, refuse de payer ses contributions et préfère se faire saisir chaque année, sous prétexte que les fonds de la ville de Paris sont gaspillés par le Conseil municipal, vient encore de faire placarder dans Paris l'affiche suivante où il explique en termes pittoresques son refus d'acquiescer l'impôt :

AVIS AUX CONTRIBUTABLES

Refus motivé d'acquiescer l'impôt

Ainsi qu'en 1885, je refuse l'impôt :

1° Le Conseil municipal de Paris, persistant à faire des dépenses aussi inutiles, aussi dangereuses qu'illégales; les votes de ce Conseil étant plus que jamais la cause de la plus infecte démagogie ;

2° Les sommes qui, mensuellement, sont allouées aux corporations ainsi qu'aux soi-disant prod'hommes; celles que, sans compter, des deux mains, le Conseil fait distribuer aux meneurs des grèves et de guerre civile en France, meneurs dont la plupart sont des agents d'outre-Rhin, comme en 1869 et 1871 ;

3° Les sommes énormes dépensées pour faire bâtir des palais baptisés : *Bourses du Travail et du Commerce*, alors qu'en fait ce sont des antres où la démagogie broie et broiera toujours le travail et le commerce, en attendant le tour de la France et de la République. — Non ! je ne veux pas que mon travail serve à des êtres sans foi et sans patrie, à prêcher journalièrement le pillage et l'assassinat, à formuler la baine sociale et la guerre civile, à envoyer lesdits êtres se bien gouverner à l'étranger et, dans toutes les villes d'Europe, donner le spectacle du débraillement matériel et moral le plus méprisable ;

4° Je veux moins que jamais payer pour les festins sardanapalesques qu'en carnaval, à l'Hôtel de Ville, le Conseil municipal de Paris offre à ses amis en démagogie et en franc-maçonnerie, festins dont le coût de chaque dépense 300,000 fr., sans compter le bris d'une partie du mobilier, etc. En résumé, toutes ces ruineuses, toutes ces viles dé-

penses dépassent quarante millions de francs annuels, alors qu'à beaucoup près la ville de Paris n'a pas fini de payer les dividendes dus aux volés de mars à fin mai 1871 ;

5° Je veux surtout ne pas payer la somme de 2 fr. 44 c., qui, au milieu de cette année, m'a été avisée en supplément d'impôts pour ma part dans la bâtisse et dans l'entretien des autres précités, car c'est me faire payer pour ramener le travail français aux vomissements du passé, c'est-à-dire aux corporations forcées, fériées et enrubannées ; c'est vouloir tuer la liberté individuelle, la plus chère et la plus divine de toutes.

Or, je le répète, je le crie à nouveau ici : en République démocratique et libérale, l'argent, le travail de tous ne doivent être employés, par l'Etat et les municipalités, qu'en travaux d'utilité générale, que pour préparer et réussir la défense du sol et de l'honneur national. Mais c'est voler les travailleurs que gaspiller dans un intérêt de secte les finances publiques; c'est vouloir à bref délai l'effondrement de la République d'abord et de la France ensuite.

Je refuse donc encore une fois l'impôt, et, comme les autres années, je ne le payerai pas que saisi et vendu dans mon dur travail de tous les jours.

En plus, j'estime que pour ne pas trouver d'imitateurs à Paris, il faut, en vérité, que sa population tout entière soit dans un état comateux plus accentué encore qu'en 1851, qu'en mars, avril et mai en 1871, c'est-à-dire morte pour toutes les réactions, pour tous les hystérismes, pour tous les Césarismes, même bâtarde.

FRANÇOIS POISSON,

4, rue Saint-Fiacre,

Représentant de commerce, combattant de 1848, blessé au coup d'Etat en 1851, chef du 400^e bataillon mobilisé des défenseurs de Paris, du 4 septembre 1870 au 1^{er} juin 1871.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Conseil Municipal de Saumur

Séance du 21 septembre 1888.

La séance s'ouvre à 8 heures sous la présidence du maire, M. Combiar.

Sont présents : MM. Liénard, Poitou, Galbrun, Coutard, Boisson, Doussain, Lamy, Grandier, Langlois, Terrien, Grosbois, Goulard, Sarget, Bourguignon, Piéron, Luard, Rivain, Bonneau, Hubert et Milon.

Sont absents : MM. Vinsonneau, Peton, Poitevin, Cholet, Boret et Guédon.

M. Doussain, élu secrétaire, est appelé au bureau et donne lecture du procès-verbal de la séance du 31 août dernier.

M. Terrien demande au maire s'il a été fait des propositions à MM. Chassé et Forgeau, pour traiter à l'amiable de leur immeuble.

Le maire. — Les pourparlers n'ont pu être engagés avec M. Chassé qui est absent de Saumur depuis quinze jours. Aussitôt son retour, des démarches seront faites, et

si un arrangement amiable peut être conclu, l'administration traitera, sinon elle provoquera une expropriation.

Après cette observation, le procès-verbal est adopté.

ÉCOLE MUTUELLE DES RÉCOLLETS

La grosse et seule affaire de cette séance a été la reconstruction de l'école mutuelle des Récollets; aussi le Conseil était-il presque au complet, et les débats ont été fort animés.

Le maire débute en donnant lecture d'une décision ministérielle qui approuve les plans et devis de l'école mutuelle aux Récollets et autorise un emprunt de 59,249 fr. au Crédit Foncier pour pourvoir aux frais de cette construction. L'emprunt sera remboursable en 30 annuités, suivant le vote du Conseil municipal.

Après cette lecture, le maire rappelle en peu de mots que plusieurs membres du Conseil avaient demandé que cette école fût construite au centre de la ville, sur Saint-Nicolas ou Saint-Pierre, et renvoyé l'examen de cette question à la commission des bâtiments.

M. Terrien, rapporteur, est appelé à donner les conclusions de la commission.

M. Terrien fait l'historique de la question. La division a régné dans la commission. Les uns voulaient la reconstruction sur l'emplacement actuel de l'école; les autres voulaient qu'elle fût scindée, qu'on établit deux écoles à Saint-Nicolas et à Saint-Pierre.

L'autorité académique consultée ayant déclaré que toute division est contraire au progrès et donne de fâcheux résultats, cette proposition a été aussitôt abandonnée, mais les partisans de la division ont persisté dans une école centrale, considérant que le Conseil municipal républicain de Saumur devait une égale protection aux enfants des classes moins privilégiées de la cité, et qu'il était préférable d'ajourner pour faire quelque chose de grand et de bien.

A un autre point de vue, ce projet dégageait et embellissait le Jardin des Plantes qui était destiné à devenir, avec la voie d'accès projetée, un lieu de délices et le rendez-vous des promeneurs.

Le maire signale une lacune. La minorité de la commission, partisans de ce déplacement, a omis d'indiquer un terrain convenable. C'est évidemment qu'elle n'en a pas à présenter. Cependant il y a urgence: les bâtiments de l'école des Récollets sont vieux, en ruines, la sécurité est même douteuse pour l'une des classes. Il y a nécessité de construire; la surface de la ville n'est pas telle du reste que ce prétendu éloignement doive être un obstacle, alors surtout que la Ville a construit une école de garçons dans le quartier des Ponts.

M. Coutard demande la parole. L'honorable conseiller soutient que les partisans du déplacement dans la commission sont de 4 sur 6 membres. Pour lui, le projet municipal est bâtarde, c'est une pièce à une culotte; 400,000 fr. (aux contribuables) ne l'arrêteraient pas. Moi, dit-il avec feu, je n'ai pas d'enfants à placer à l'école mutuelle, mais je ne veux pas être inhumain

pour les classes ouvrières. Ce qualificatif peut paraître plaisant à M. le Maire, mais je le maintiens.

Le maire. — Le mot me semble excessif. M. Piéron s'étonne des objections de M. Coutard. Le Jardin des Plantes est bien suffisant. Sa vue est assez étendue. Toute école en ville sera toujours éloignée de certains quartiers. Du reste, le Conseil précédent, dont il avait l'honneur de faire partie, avait bien étudié la question, et la Commission d'aujourd'hui ne peut défaire ce qu'avait décidé le précédent Conseil.

M. Terrien. — J'estime la reconstruction aux Récollets un replâtrage peu digne de la Ville et nullement en rapport avec son importance. On a bien dépensé 800,000 fr. pour un collège de filles, on peut bien dépenser 200,000 fr. pour l'école des classes ouvrières!

M. Piéron. — Le collège de filles est-il central? le collège de garçons est-il central?

M. Sarget veut prendre la parole. Le maire. — M. Sarget, avez-vous demandé la parole? (Silence.) Messieurs, continue le président, vous avez fait de fort grosses dépenses pour l'instruction secondaire, c'est vrai; mais vous n'avez pas pour cela négligé l'instruction primaire.

M. Combiar fait la nomenclature de toutes les écoles construites en ville; il y en a dans tous les quartiers. Ce n'est pas tout, il constate que la Ville a plus que doublé les traitements des instituteurs. Et il ne peut laisser passer, sans protester, le reproche qu'on semble adresser à la municipalité républicaine de Saumur d'avoir négligé le programme républicain en ce qui concerne l'instruction du peuple.

Le maire, parlant de la contre-proposition, s'écrie: Mais on ne nous propose pas d'emplacement...

— Pardon, réplique M. Bonneau, je vous ai parlé à vous-même, M. le Maire, de la maison Boudent, rue des Poënes, de la maison Forgeau, place de l'Arche-Dorée.

Le maire. — Mais quand sera-ce réalisable? Voici des locataires avec lesquels on devra traiter; des propriétaires qu'il faudra peut-être exproprier.

M. Coutard. — Mieux vaut retarder et avoir un projet bien étudié. La théorie de M. l'Inspecteur, que la division est contraire aux progrès, est en opposition avec ce qui se fait partout en France et à Paris surtout.

Pour M. Coutard, le petit inspecteur de Saumur n'est pas à la hauteur.

M. Combiar se résume et s'incline devant cette autorité universitaire, mais non universelle. En somme, M. Combiar dit que c'est au Conseil de se prononcer et met la question aux voix.

M. Coutard. — Je demande le vote secret.

M. Liénard. — Je demande, contrairement à M. Coutard, le vote public. Il faut que le peuple sache comment ses mandataires remplissent leur mandat, et je crois que nos collègues ont tous la conscience de leur vote.

Le maire. — Messieurs, je mets aux voix d'abord les deux propositions de MM. Coutard et Liénard.

« Nous guérirons, soit. Nous l'espérons. Mais guérirons-nous complètement? Nous avons le regret de vous le dire et de vous le répéter: nous ne le pensons pas! O malheureux Legoy! ô pauvre martyr de l'humble devoir! Le voyez-vous, cet infortuné, condamné à rentrer au milieu de ses semblables, la bouche torquée; à errer sans position désormais, à perdre son gagne-pain et ses retenues, incapable de nourrir sa famille, une femme vertueuse, laborieuse, aimable et sensible, trois enfants en bas âge, dont l'aîné ne peut même encore tendre aux autres la cuiller, et si gentille, si jolie, si intelligents... »

Legoy se mit à pleurer bruyamment. M^e Mounine s'arrêta et, sous couleur d'essuyer la sueur qui coulait de son front, il fit visiblement le geste d'un homme très ému qui éponge sournoisement une larme.

— Oh! oh! grommela Daniel. Le gredin connaît toutes les cordes.

— Dis : toutes les ficelles, lui répondit Camille. Il fait danser en ce moment, devant le juge, la femme et les trois pantins de ma victime.

« — Oh! reprit M^e Mounine. On écoute la tête au banc de la défense... »

— As-tu secondé quelque chose, toi, Daniel?

— Non.

— Ni moi non plus.

« Oui, on secoue la tête en signe de dénégation

ou de mépris. Vos dénégations, nous les repoussons, preuves en main. Quant à vos mépris, nous vous les renvoyons avec toute l'énergie de notre malheur outragé. »

— Allons, bon! chuchota Camille. Est-ce qu'il ne va pas bientôt finir de nous invectiver? J'en sue, moi. Et toi?

— Non. Ce sont là des figures de rhétorique.

— Elle a de belles figures, la rhétorique!

« Nous voulons marcher au grand jour, continuait M^e Mounine. Il n'est rien que nous ne provisions de ce que nous avançons; c'est pourquoi, je prierais M. le président d'éclaircir la religion du tribunal par un essai des facultés phonétiques de mon client ici présent, si la partie adverse accepte toutefois le débat sur ce terrain des constatations matérielles? »

Daniel répondit par un signe affirmatif.

— Lèvez-vous, Legoy, dit M. le président Anténon Loutang, et approchez-vous du tribunal.

L'homme d'équipe se leva péniblement comme une momie dans ses bandolètes et se traîna jusqu'à la table au tapis vert.

— Voyons. Essayez de pousser votre cri de gare habituel : Marseille, Toulon, Draguignan, Cannes, Nice?

Legoy redressa la tête avec effort et montra son œil morne. Puis, avec une grimace très accentuée, détournant un peu le linge qui lui bandait la bou-

che, il se mit à crier faiblement avec des émissions inarticulées :

— Arseille, Oulon, Aguiquan, Annes, Ice.

— C'est bon, Legoy, allez vous asseoir.

— Quel animal! grogna Camille.

« Vous l'avez entendu, messieurs? reprit M^e Mounine triomphant. Nous sommes à tout jamais condamné à prononcer Arseille, Oulon, Annes, Ice. Nous sommes bien et parfaitement estropié. Je demanderais maintenant au tribunal la permission de lui expliquer brièvement le mécanisme phonétique de ces cris, mécanisme brisé par le coup de poing de la cynique partie adverse. »

— Je suis cynique, maintenant! dit Camille. Daniel, si je lui sautais dessus.

— Moïère-toi ou nous allons pourrir sur la paille humide des cachots.

« Ce mécanisme est très simple. Toutes les manifestations du langage humain se produisent par deux jeux de cordes. Les voyelles s'émittent par les cordes vocales inférieures, la mobilité des cartilages du larynx et les contractions de la glotte. Ce jeu-là nous reste, Dieu merci; et ce n'est certes point de la faute de notre féroce adversaire. Les consonnes, au contraire, exigent une articulation et ont besoin, pour cela, du système dentaire. C'est ce système qui chez nous a été disloqué et met les cordes vocales supérieures, les cordes buccales, dans l'impossibilité de pro-

duire leur jeu. Ce jeu-là, nous en sommes donc à tout jamais privé par la violence du sinistre voyageur. »

(A suivre.)

Deux méridionaux parlent de fortes fièvres qu'ils ont eues autrefois dans leur pays :

— Moi, mon bon, je ne sais vraiment pas comment je vis encore; j'avais eu une fièvre si violente, vois-tu, et une chaleur si intense que mon médecin avait peur de se brûler quand il me tâchait le pouls.

— Tê! c'est presque aussi fort que moi, Dieu bibant!

— Le médecin avait peur de te tâter le pouls, aussi?

— S'il avait peur, mon vieux?... Mais c'est à dire qu'il ne me le tâchait jamais qu'avec des pin-cettes!

Taupin est au café. Sa consommation payée, il remet la monnaie dans sa poche.

Le garçon, obséquieux :

— Monsieur voudra bien ne pas oublier?

Taupin, souriant avec bonté :

— Non, mon ami... Je vous écrirai!

M^e Chapuzot est dans l'échafaudement.

— Le jour de ma fête, dit-elle à une de ses commères, le propriétaire m'a envoyé un bouquet de roses premières.

Le vote public obtient la majorité. Le maire reprend donc la question principale : « Que les partisans de la reconstruction de l'école mutuelle sur son emplacement actuel, avec un emprunt de 59,219 fr., conforme à l'approbation ministérielle, lèvent la main. »

Neuf mains vigoureuses se lèvent. A la contre-épreuve, sept poignets surmontent les têtes. Total, seize votants. Comme il y avait à cette séance vingt et un membres présents, il y a eu six abstentions.

On a prétendu qu'il y avait eu treize votants pour; nous ne le croyons pas. Le maire ne l'a pas proclamé d'une façon catégorique. En tous cas, voici les noms des conseillers qui ont voté contre : MM. Courlard, Bonneau, Terrien, Sargot, Bourguignon, Grosbois et Langlois.

Quoiqu'il en soit, le maintien de l'école des Récollets est passé à une faible majorité.

Après ce vote acquis, le maire a donné communication d'une lettre préfectorale concernant diverses questions administratives en suspens.

M. Terrien. — M. le Maire, comment se fait-il que la commission n'ait pas été réunie pour entendre la lecture du rapport? Le maire sait pertinemment que la commission s'est réunie trois fois.

Le maire regrette cette omission et promet que le fait ne se renouvelera pas.

La séance est close. Il est 9 heures.

École de Cavalerie de Saumur

VÉTÉRINAIRES MILITAIRES

Par application du décret du 14 janvier 1860 (article 2) et par décision ministérielle du 19 septembre 1888, ont été nommés aides-vétérinaires stagiaires, pour prendre rang du 1^{er} octobre 1888, les 24 vétérinaires diplômés désignés ci-après, qui vont suivre les prochains cours de l'École de cavalerie :

MM. Drouet (Gaston); — Pécau (Emile); — Haan (Paul); — Vidron (Joseph); — Cadix (Léopold); — Janin (Venant); — Jean (Albert); — Ballu (Aristide); — Ansonneau (Pierre); — Ball (Gabriel); — Herbinet (Nicolas); — Chaulot; — Galland (Nicolas); — Boulant (Frédéric); — Dellis (Désiré); — Colin (Léon); — Wimille (Jérôme); — Gillet (Louis); — Chargé (Marcel); — Grosambert (Henri); — Merle (Joseph); — Letard (Marcel); — Cheyvan (Maurice); — Alam (Jean).

LE VICE-AMIRAL DUPETIT-THOUARS

M. le vice-amiral Bergasse Dupetit-Thouars est nommé au commandement en chef de l'école de l'évolution.

M. le vice-amiral Duperré le remplace dans les fonctions de commandant en chef, préfet du 5^e arrondissement à Toulon.

COMPAGNIE D'ORLÉANS

Nous apprenons que la Compagnie d'Orléans a décidé que les trains :

N^o 43 entre Saint-Nazaire et Le Croisic, N^o 440 entre Le Croisic et Nantes, N^o 2876 et 2877 entre Escoublac et Guérande, qui devaient être supprimés à partir du 30 septembre, continueront à circuler jusqu'au service d'hiver prochain.

LE TRAIN DE PLAISIR POUR LES BORDS DE LA MER

La Compagnie d'Orléans a délivré, rien qu'à la gare de Châteauroux, pour le train de plaisir qui est parti samedi à deux heures trente, près de 300 billets! Encore plus de 150 personnes ont-elles dû renoncer à leur projet d'aller voir la côte si pittoresque de Saint-Nazaire au Croisic devant l'insuffisance du nombre de ces billets mis à la disposition de la gare de Châteauroux.

Le train se composait de douze voitures bondées, dans lesquelles la plus belle moitié du genre humain occupait la plus large place; les demoiselles surtout étaient en majorité. A la jonction des trains à Tours, il y avait 4,000 touristes!

Publications de mariage.

Eugène-Joseph Buron, épiciier, et Augustine Jousselin, sans profession, tous deux de Saumur.

Joseph-Ferdinand-Martin Vidal, négociant, et Marie-Modeste Poisson, sans profession, tous deux de Saumur.

Auguste-Pierre-Jean-Baptiste Tessier, pâtissier, de Segré, et Marie-Françoise Bouchet, couturière, de Saumur.

Louis-Marie Le May, cultivateur, de Radenac (Morbihan), et Virginie Ballais, couturière, de Saumur.

Pierre Royer, cultivateur, de Saumur, et Louise Dorouet (veuve), de Bagneux.

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

On annonce que la première représentation du Grand-Théâtre aura lieu le samedi 6 octobre prochain.

Le vote après trois débuts a été rétabli pour la campagne 1888-1889, ce qui rendra particulièrement intéressantes les premières soirées.

On sait que la première représentation à Saumur aura lieu le lundi 8 octobre.

LA VEXATION DE M. DEMANGEAT

Nous lisons dans l'*Eclair* de Rennes :

« M. Demangeat, préfet du Morbihan, ne laisse jamais échapper l'occasion de commettre des vexations ridicules. »

« Nos lecteurs savent qu'en ce moment, on construit une école libre à l'Île-aux-Moines. L'entrepreneur avait traité avec la commune pour obtenir l'autorisation, moyennant paiement bien entendu, d'extraire des pierres de la carrière communale. M. le préfet ayant été prévenu de ce traité, a formellement interdit l'exécution de ce contrat. L'entrepreneur a dû, dès lors, faire marché avec un propriétaire de la commune et ouvrir une autre carrière. »

« Cette vexation cause un préjudice à l'entrepreneur: elle nuit, en même temps, aux intérêts de la commune dont les ressources, malheureusement peu considérables, étaient un peu accrues par le prix des matériaux provenant de la carrière communale. »

« Mais quand M. le préfet peut gêner les catholiques, le respect des intérêts d'une commune et d'un entrepreneur ne saurait l'arrêter. Le procédé est inique et odieux: il ne surprendra personne. »

AVIS INTÉRESSANT POUR LES CHASSEURS

Voici les décisions les plus récentes des tribunaux et des cours en matière de chasse. Les disciples de saint Hubert feront bien d'en prendre note.

Le propriétaire d'un chien d'arrêt est en délit lorsque, après avoir été prévenu plusieurs fois par le garde qu'il ne devait pas laisser son chien d'arrêt errer en forêt, il est constaté que ce chien a chassé pendant une heure, alors que son maître se trouvait sur un terrain voisin.

Ne peut être considéré comme terrain clos un terrain entouré de murs et appartenant à une habitation, dont les portes et barrières qui en empêchent l'accès n'existent plus.

Sont coupables de complicité de délit de chasse ceux qui, postés en dehors d'une propriété, tirent le gibier que l'auteur principal, à la suite d'une entente préalable, fait lever sur cette propriété.

Si les traqueurs et les rabatteurs sont dispensés de justifier d'un permis de chasse, ils ne doivent pas moins être considérés comme participant à la chasse, et, à ce titre, solidairement responsables avec leurs maîtres des suites d'un délit en cas de chasse sans permis.

Un propriétaire ou fermier ne peut, sans commettre un délit de chasse, tirer sans permis sur des moineaux.

Lorsqu'un accident arrive à la chasse, qu'un chasseur ou un étranger est blessé par la maladresse d'un ami, tous ceux qui chassaient ensemble sur le même terrain, réunis en une sorte de syndicat, sont solidairement responsables des dommages et intérêts alloués à la victime.

Le Tribunal des conflits vient de décider que MM. les curés et desservants habitent les presbytères en vertu d'un droit de jouissance (ou d'usufruit spécial) régi par la loi civile; que, par suite, les contestations relatives à l'exercice de ce droit sont de la compétence de l'autorité judiciaire et ne peuvent lui être soustraites par un arrêté de conflit. (Arrêt du 23 mai 1888)

Cette décision, qui vient d'être rendue publique, pourra servir à des curés que des maires trop pressés voudraient expulser de

leurs presbytères avant d'avoir passé par la filière légale. En un tel cas, la voie du référé est ouverte et ne saurait manquer d'aboutir.

FAITS DIVERS

JEUX FRANÇAIS. — NOMS ANGLAIS

Dans un article publié par le *Temps* sur les jeux scolaires en Angleterre, nous lisons :

« Ces prétendus jeux nationaux de la Grande-Bretagne sont, en effet, tout simplement les jeux de notre vieille France, à peine déguisés ou modifiés par le changement de patrie. »

« Le cricket et le tennis sont des transformations de la paume. Le football est la rabotte des Parisiens du Moyen-Age: la soule est la melle des hauts et bas Bretons d'aujourd'hui. Le croquet est le mail ou pale-mail dont la trace se trouve encore visible dans les rues de nos villes. »

« Pourquoi faire à ces plagiaires d'outre-Manche qui ont hérité de nos jeux et qui les ont démarqués, l'honneur de les leur emprunter? Il suffit de les leur reprendre. L'usage qu'ils en font est celui qu'en faisaient nos pères. Si nous ressuscitons les habitudes viriles qui faisaient des Français d'alors les plus brillants cavaliers et les modèles de l'Europe, par grâce, n'ayons pas l'air de décalquer ces habitudes sur des copies. »

« Si nous reprenons la rabotte, ne l'appelons pas football. Si nous nous remettons à jouer aux boules sur les vieux « boulevards » qui en ont gardé le nom, ne poussons pas l'oubli de nos meilleures traditions jusqu'à leur laisser leur sobriquet britannique. Enfin, et par dessus tout, si nous remettons une raquette aux mains de nos enfants pour qu'ils s'exercent au roi des jeux, au jeu français par excellence, à celui qui résume et vaut à lui seul tous les autres — à la paume, en un mot — n'allons pas sottement l'appeler tennis. »

« Ce serait bête et ce serait périlleux. Ce qui est français doit rester français. Il n'est ni intelligent, ni utile, ni patriotique d'en faire une chose anglaise. »

La réflexion est juste. Quant à l'étymologie donnée au nom de boulevard, elle a été trouvée par Voltaire et n'en est pas plus scientifique pour cela.

CONSEILS ET RECETTES.

LES POMMES DE TERRE

Les premiers arrachages des pommes de terre ont malheureusement justifié les craintes des cultivateurs au sujet de la maladie. Plusieurs abonnés nous demandent quels sont les moyens de sauver les tubercules sains et de tirer le parti possible des autres.

D'après une expérience bien établie, nous pouvons répondre que dans ce cas on procède ainsi qu'il suit. D'abord, laisser ressuyer, au soleil ou à l'air sec, les tubercules qu'on vient d'arracher, ensuite séparer les tubercules sains des tubercules infestés, imbiber ceux-ci d'un lait de chaux de la manière suivante: on emplit un baquet de lait de chaux, on y fait immerger successivement les tubercules dans un panier ou dans tout autre récipient à claire-voie; puis on fait sécher ces tubercules. Les spores et les champignons destructeurs des tubercules sont brûlés par ce liquide caustique. On lave les tubercules avant de les donner aux animaux.

Quant aux tubercules destinés à la plantation, le chaulage ne nuit nullement à leur vertu végétative, les germes qui dorment à l'intérieur de la pulpe sont encore hors de leur atteinte.

UN REMÈDE CONTRE LE RHUME

Quand vous êtes enrhumé — si vous digérez bien — mangez des oignons. Cela est excellent contre la toux et l'embaras des bronches. Le rhume se guérira rapidement par ce traitement bien simple. On devrait faire manger de jeunes oignons crus aux enfants, trois ou quatre fois par semaine. Quand les oignons deviennent forts, on les fait bouillir ou rôtir. Ces

racines bulbeuses fortifient et sont prophylactiques.

REVUE FINANCIÈRE

HEBDOMADAIRE

Paris, 23 septembre.

La note du marché reste la même depuis le commencement de la semaine. Le 3 0/0 termine à 83.45; le 4 1/2 cote en moyenne 105.72 1/2.

Les valeurs du Crédit Foncier ont un excellent courant d'affaires. L'action, qui cote 1,373, dépassera certainement un jour ou l'autre le cours de 1,400. Les obligations foncières et communales restent très vivement poussées.

On est à 481 sur la Société Générale et à 606.50 sur la société des Dépôts et Comptes courants.

Les obligations des Immeubles de France sont à 386. Le rambournement de ces titres à 1,000 fr. fera gagner tôt ou tard à leurs propriétaires une prime de plus de 600 fr.; c'est un avantage qui vaut bien un lot problématique.

La Compagnie centrale des Cafés-Restaurants créée par des Français poursuit un double but: réagir contre l'invasion des produits étrangers qui inondent Paris, fournir au public des consommations exemptes de toute fraude. Quant au côté financier de l'entreprise, il est facile de se rendre compte de sa valeur et de sa portée.

Tous les cafés-restaurants bien achalandés gagnent de l'argent, ils sont cependant pour la plupart la proie d'intermédiaires qui font payer très cher le crédit.

Mais du jour où ces intermédiaires et le crédit lui-même seront supprimés, les bénéfices doubleront et même tripleront.

Ce résultat fort simple, la Compagnie centrale des Cafés-Restaurants le réalise en groupant dans une même exploitation vingt des plus importants cafés-restaurants de Paris qui forment pour elle un premier noyau. Les établissements sont achetés sur la base de leurs bénéfices actuels qui ne sont pas moindres de 15 0/0. Ils ont tous une clientèle bien établie, qui ne pourra qu'augmenter.

Par suite, l'entreprise n'a pas de période d'essai à traverser. Elle gagne de suite, et ses actions de 500 fr. ont les mêmes perspectives que celles des Bouillons Duval cotées 2,125 francs.

La Société est fondée au capital de 7,500,000 francs, divisé en 15,000 actions de 500 fr., dont 13,700 sont mises à la disposition du public au pair de 500 fr.

L'émission aura lieu le 27 septembre et sera close le même jour. Mais on peut souscrire dès à présent à la Maison A. de Godschmidt, rue de la Victoire, à Paris, ou au Crédit Lyonnais et dans ses succursales.

Les versements sont de: 100 fr. en souscrivant; 150 à la répartition; 125 le 5 novembre et la solde de 125 le 25 du même mois.

Le Panama clôture à 268. La Banque de Paris est solidement tenue à 880.

L'obligation de Porto-Rico s'avance à 298.50. La garantie de l'Etat afférente à cette valeur s'élève à la somme de 2,027,795 fr. 74, tandis que l'annuité comprenant le service d'intérêt et d'amortissement des 107,750 obligations ne dépasse pas 1,612,679.50.

La Compagnie Transatlantique est en reprise à 547.50.

La Banque de l'Ouest avise sa clientèle que les demandes d'actions de l'Union des mines d'or doivent lui être adressées dans le plus bref délai, attendu que la souscription pourrait être close d'un jour à l'autre. On sait que ce titre ne coûte que 26 francs.

Les Chemins de fer économiques progressent à 362.

Je ne souffre plus!!!

Canly (Oise), le 2 mai 1888. — Il y avait deux ans que souffrais de névralgies; une boîte de vos bonnes Pilules Suisses à 1 fr. 50 me les a fait disparaître complètement. Je vous autorise à publier ma lettre, car, grâce à vos Pilules Suisses, je ne souffre plus.

(Sig. lég.)

M^{me} DÉRENTY fils.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

P. ANDRIEUX, Successeur.

TOMATES NOUVELLES DE PROVENCE

En boîtes et en flacons, depuis

0 fr. 30 centimes.

Cette conserve de tomates ne diffère en rien comme qualité avec la tomate fraîchement cueillie.

Librairie ABEL PILON, rue de Maurep, 88, PARIS

A. LE VASSEUR & C^{ie}, Éditeurs

LIVRAISON IMMÉDIATE

de tous les Ouvrages de la Librairie française;

de toutes les Partitions et Publications musicales;

DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES

Gravures;eaux-fortes; Gravures en Couleurs, etc.

AU MÊME PRIX QU'CHEZ L'ÉDITEUR

Payable CINQ FRANCS par mois PAR CHAQUE CERTAIN DE

FRANCS D'ACQUISITION.

ESCOMPTE au COMPTANT. — ENVOI FRANCO des CATALOGUES

INJECTION BROU

40 ans de succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les Écoulements anciens ou récents. EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE. Prix: 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRE, Pharmacien 102, RUE RICHELIEU, PARIS

PAUL GODDET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE DE MEUBLES
Après décès.

Le MERCREDI 26 septembre 1888, à une heure du soir, à Saumur, rue des Boirrs, n° 22, dans une maison appartenant à M. DESCHAMPS, plâtrier, où est décédé M. Bodio, rentier.

Il sera vendu : Bois de lits, buffets, commodes, tables de nuit et autres, chaises, glaces, pendule, gravures, matelas, couettes, traversins, oreillers, batterie de cuisine, vaisselle, bouteilles vides ; Une grande quantité d'outils à usage de serrurier, et un lot d'articles de quincaillerie. Au comptant, plus 10 0/0.

Etude de M^e PASQUIER, notaire à Montsoreau.

ADJUDICATION

Le DIMANCHE 30 septembre 1888, à 1 heure.

En la maison ci-après, D'une jolie petite MAISON, rue du Val-Brun, à Paray, et de six hectares de vignes, terres, prés, et bois en différentes parcelles.

A VENDRE

TERRE-NEUVE, 18 mois. S'adresser au bureau du journal.

A Vendre ou à Louer MAISON

Faisant l'angle du quai de Limoges et de la rue du Grand-Noyer.

S'adresser à M. REDON, buraliste voisin.

Etude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE DE MEUBLES
Après décès.

Le JEUDI 27 septembre 1888, à 1 heure du soir, et jours suivants s'il y a lieu, à Saumur, ancienne route de Tours, dans une maison où est décédée M^{me} veuve VALLET-FORTIN.

Il sera vendu : Armoires, bois de lits, buffet à étagères, commodes, tables, fauteuils, chaises, glaces, pendules, flambeaux, matelas, couettes, traversins, oreillers, couvertures, draps, nappes, serviettes, essuie-mains, vêtements, batterie de cuisine, vaisselle et quantité d'autres objets. Au comptant, plus 10 0/0.

A CÉDER DE SUITE
Boutique d'Épicerie

Et de Mercerie Bourg d'Allonnes.

S'adresser à M. VINSONNEAU, négociant à Saumur.

M. DUMONT, propriétaire à Moulherno (Maine-et-Loire), offre à livrer de suite Cidre pur pomme, à 35 fr. la barrique, pris gare Lioière-Bouton. Fût à rendre. Remise par quantité.

ON DEMANDE femme de chambre, de 30 à 35 ans, sachant coudre et repasser. — Bonnes références. — Bon prix.

S'adresser au bureau du journal.

TRES VASTE MAISON A LOUER

PRÉSENTEMENT 7, Place Dupetit-Thouars, à Saumur.

Convientrait pour un hôtel ou maison de commerce de gros.

S'adresser à MM. NEVEU et HATTAT, place du Roi-René.

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Sources de l'État. Applications en médecine : GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du fœtus et de la rate, obstructions viscérales. HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence. CÉLESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaux, goutte, diabète, etc. HAUTERIVE. — Prescrite comme Célestins. Administration de la C^{ie} concessionnaire : PARIS, 8, Boulevard Montmartre EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE

Dépôt chez tous les marchands d'Eaux minérales, droguistes et pharmaciens.

A VENDRE Une très bonne JUMENT de selle, très sage, âgée, taille 1 m. 60, robe bai-brun. S'adresser hôtel de la Gare, Vendant's.

A VENDRE DEUX JOLIES JUMENTS, 5 et 6 ans, selle et voiture, bien attelées. S'adresser chez M. HÉRON, négociant, 31, rue du Pavillon

Couronnes Funéraires en tous Genres
SPÉCIALITÉ DE BIJOUTERIE POUR DEUIL
ANCIENNE MAISON CUPIT
COCHET-CHAILLOUX
Successieur
20, rue du Portail-Louis, — SAUMUR
Fleurs Artificielles et Plantes d'Appartement
Statuettes, Christs, Bénitiers, Scapulaires, Imagerie, Chapelets, Croix et Médailles, Yeux en émail, Maroquinerie, etc.
ASSORTIMENT DE PERLES EN TOUS GENRES
Articles spéciaux pour MM. les Ecclésiastiques.

VENTE ET LOCATION DE PIANOS
HENRI EICHE
Représentant de la maison GAVEAU
8, rue Saint-Jean, Saumur.
M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris). Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.
Saumur, imprimerie de PAUL GODET.



Coffre-Fort Incombustible et Incrochetable
DE
B. HAFFNER AÎNÉ, DE PARIS

Fournisseur des Chemins de fer de l'État, du Ministère des Postes et Télégraphes, des principales Banques et Administrations. — Médaille à toutes les Expositions.

Coffres tout fer à doubles parois. — Matières réfractaires. — Combinaisons invisibles.

Seul dépôt à Saumur et pour le département de Maine-et-Loire :

Imprimerie **PAUL GODET, Saumur, 4, place du Marché-Noir.**

En dehors du dépôt, un album en chrome-lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	MIXTE		EXPRESS		OMNIBUS	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Paris			7 25	12 50	7 55	11 25
Chartres	6	9 33	2 53	9 44	1 33	
Chât.-d-Loir	10 24	1 52	6 34	12 28	4 49	
Noyant-Méon	11 39	3 9	7 36	1 13	5 41	
Linières-Bou-	11 39	3 11	7 45		6 2	
Vernantes	11 33	3 36	7 49		6 13	
Blou	12 5	3 48	8 11		6 23	
Vivv	12 16	3 59	8 20		6 31	
SAUMUR						
(Orl.) (arr.)	12 27	1 29	4 10	8 30	1 48	6 42
(Orl.) (départ.)	12 33	1 36	4 16	8 34	1 54	6 48
Nantilly (arr.)	12 11		4 24	8 41		7
SAUMUR						
(Elat) (arr.)	12 51		4 36	8 51		7 11
(Elat) (départ.)		8 31	10 37		4 13	8 30
Nantilly (départ.)		8 37	10 44		4 25	8 43
Chacé-Varr.		8 48	10 52		4 31	8 49
Brézé s.-Cyr.		9 21			4 39	8 56
Montreuil		9 19	11 24		4 49	9 8
Thouars		11 57	2 34	5 33	9 38	2 41
Niort		3 58	4 24	7 59	4 33	11 37
Saintes		6 28	11 05		6 14	2 3
Bordeaux		9 19	3 36		9 13	4 54

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	MIXTE		EXPRESS		OMNIBUS	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Bordeaux			5 15	8 20		
Saintes			7 15	8 18	11 39	3
Niort			9 32	10 20	2 5	5 30
Thouars			12 14	13 32	1 30	4 15
Montreuil	9 35	6 38		13 59	2 03	4 55
Brézé s.-Cyr	9 55	7 18			2 38	5 18
Chacé-Varr.	10 07	7 27			2 46	5 22
Nantilly (arr.)	10 13	7 34			2 51	5 21
SAUMUR						
(Elat) (arr.)	10 22	7 45			3 02	5 42
(Elat) (départ.)		7 25	11 25		2 41	5 10
Nantilly (départ.)		7 38	11 36		2 53	5 33
SAUMUR						
(Orl.) (arr.)		7 47	11 44	1 39	3 01	5 41
(Orl.) (départ.)		7 57	11 54	1 37	3 05	5 45
Vivv		8 16	12 09		3 17	5 57
Blou		8 19	12 18		3 26	6 06
Vernantes		8 24	12 33		3 39	6 18
Linières-Bou-		8 45	12 46		3 51	6 30
Noyant-Méon		8 59			4 04	6 42
Chât.-d-Loir	10 7	2 15	2 33	5 09	7 48	12 24
Chartres		2 50	5 51	9 37	12 4	3 22
Paris		3 23	8	11 50	2 27	5 10

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	DIRECTE		OMNIBUS		EXPRESS		MIXTE	
	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	
Nantes	11 55		6 10	8 40	12 07	3 10	7 35	
Angers	2 19	6 30	8 44	11 19	2 57	5 35	9 35	
La Ménitrie	2 52	7 10	9 09	11 58	3 42	6 16	10 01	
Les Rosiers		7 19	9 17	12 07	3 58	6 32		
St-Clément		7 26		12 14	3 58	6 39		
St-Martin		7 33		12 21	4 07	6 46		
Saumur (a)	3 22	7 46	9 33	12 34	4 20	6 54	10 30	
(a) (départ.)	3 27	7 52	9 37	12 38	4 31	7 5	10 36	
Varennes		8 05	9 48	12 51	4 45	7 13		
Port-Boulet	3 52	8 20	9 57	1 09	5 01	7 29	10 50	
Langais	4 26	8 59	10 19	1 40	5 46	8 08	11 16	
Tours	5 05	9 42	11 05	2 23	6 35	8 51	11 48	
Paris	10 39		3 06	8	2 35	4 01	3 02	

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	MIXTE		OMNIBUS	
	matin	soir	matin	soir
Saumur	7 52	9 37	4 31	
Port-Boulet	8 40	12 12	6 50	
Chinon	9 04	12 50	7 14	

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

STATIONS	MIXTE		MARC		OMNIBUS	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Poitiers	6 5	6 45	12 50		6 15	
Moncontour	7 41	13 48	2 27		8 22	
Loudun	8 42	1 46	3 4		9 24	
Montreuil (a)	9 21	3 24	4 38		10 9	
(a) (départ.)	9 29	4 26	5	9 30		
le Vaudeinay	9 40	4 46	5 10	9 41		
Baugé	9 50	5 30	5 19	9 52		
Doué	9 57	6 16	5 26	10 1		
Martigné	10 17	7 5	5 48	10 24		
Angers	11 45	9 50	7 10			

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS

STATIONS	OMNIBUS		MIXTE		MARC		OMNIBUS	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Angers	4 46		7 30	11 48	5 57			
Martigné	6 1	8 26	11	1 13	7 42			
Doué	6 24	8 57	11 54	1 37	8 12			
Baugé	6 30	9 07	12 16	1 44	8 21			
le Vaudeinay	6 37	9 16	12 34	1 51	8 31			
Montreuil (a)	6 46	9 26	12 48	2 01	8 41			
(a) (départ.)	7 36							
Loudun	8 24	1 26	2 15	9 41				
Moncontour	8 55	4 14	3	10 13				
Poitiers	10 35	6 8	9 29	10 48				

SAUMUR — LA FLECHE

STATIONS	MIXTE		OMNIBUS		EXPRESS		DIRECTE	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Saumur	5 30	1 18	7 30	11 48	5 57			
Vivv	5 43	1 37	7 33	11 54	6 12			
Longué	5 58	1 58	7 48	12 16	6 27			
Jumelles	6 08	2 20	8 01	12 31	6 42			
Baugé	6 23	2 46	8 19	12 46	6 57			
Clefs	6 40	3 14	8 38	1 10	7 12			
La Flèche	6 54	3 32	8 52	1 24	7 27			

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur

Certifié par l'imprimeur sousigné.